



## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2009 à Xermaménil

Membres titulaires : 41

Etaient réunis : 31

Nombre de votants : 31

**Essey la Côte  
Frambois**

M. Denis FERRY  
M. François GENAY  
Mme Liliane LECLERC

Mme Marie-France LOPPION

**Franconville  
Gerbeviller**

M. Dominique GALMICHE  
M. Daniel BONTEMS  
Mme Andrée STOECKLIN

M. Bernard VAUTRIN  
M. Jean-Marie HUEBER  
Mme Françoise GUIZOT

**Giriviller  
Haudonville  
Lamath  
Magnières**

M. Olivier SIMON  
M. Bernard SATORI  
M. Bernard GENAY  
M. Pascal BURGAIN  
M. Milos TESOVIC

M. Michel GRAVIER

M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK

**Mattexey  
Moriviller  
Moyen**

M. Remi VUILLAUME  
M. Michel CUNCHE  
M. Francis VILLAUME  
Mme Véronique PERRIN

M. Frédéric JACQUOT

**Remenoville  
Seranville  
Vallois**

Mme Adélaïde COSSON  
Mme Agnès LACOTTE  
M. Philippe ALAVOINE

M. Alain BALLY  
M. Gilles CONTOIS

**Vathiménil  
Vennezey  
Xermaménil**

M. Claude ANDRE  
M. Alain CHOFFEL  
M. Laurent GELLENONCOURT

M. François GUERIN

### Absents excusés :

Roger BOULAY (Essey-la-Côte), Agnès LASSIETTE (Lamath), Olivier NOEL (Mattexey), Gérard GEOFFROY (Moriviller), Ghislaine POINSARD (Moyen), Philippe PAQUIN (Remenoville), Hubert HAGNIEL (Seranville), Claudie DEBOMY (Vallois), Eddy MEHRI (Vathiménil), Françoise BALLAND (Vennezey), Alain SALVI, Thierry BERODIER et Serge MARECHAL (Xermaménil)

### Assistaient également à la séance :

Daniel LOPPION (correspondant Est Républicain), Virginie CONTAL (directrice).

\*  
\* \*

En introduction, François GENAY accueille Bernard VAUTRIN qui remplace Ludovic REMOND en tant que délégué titulaire de la commune de Franconville. Ludovic REMOND devient délégué suppléant.

## 1) Modification de l'ordre du jour du conseil

---

Il est proposé d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Augmentation des tarifs pour la gestion des déchets verts par les agriculteurs
- Durée de l'amortissement des biens de la Communauté de Communes
- Participation au financement des plateformes de déchets verts

### ***Délibération n°74/2009 : Modification de l'ordre du jour***

***François GENAY, président, propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :***

- Indemnisation des agriculteurs pour le traitement des déchets verts
- Durée de l'amortissement des biens de la Communauté de Communes
- Participation au financement des plateformes de déchets verts

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider cette proposition.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 8 septembre 2009 à Moyen

---

### ***Délibération n°75/2009 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 3 novembre 2009 à***

#### ***Fraimbois***

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 3 novembre 2009 à Fraimbois tel qu'il lui est présenté.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## 3) PERSPECTIVES

---

François GENAY présente la prospective réalisée par le trésorier.

En introduction, il signale que le seul levier financier possible de la CCM porte sur la fiscalité.

Il précise que les dépenses liées aux travaux sur les cours d'eau ont été surestimées (500 000 euros pour l'ensemble du programme, alors que la première tranche était bien en dessous des prévisions).

Il présente les 5 hypothèses (cf. note transmise avec l'invitation).

***Hypothèse n°1 :***  
***aucun changement de situation.***  
***Poursuite des engagements en***  
***cours.***

Excédent prévisionnel en 2013 =  
139 000 euros.

***Hypothèse n° 2:***  
***engagement actuel +***  
***investissement nouveau à***  
***hauteur de 450 000 euros / sans***  
***hausse de fiscalité***

Emprunt de 225 000 euros sur 15  
ans = charge supplémentaire de  
20 000 euros par an.  
Excédent prévisionnel en 2013 =  
79 000 euros.

**Hypothèse n°3 :**  
**engagement actuel +**  
**investissement nouveau à hauteur de 450 000 euros + embauche**  
**d'un salarié supplémentaire / sans hausse de fiscalité**  
Emprunt de 225 000 euros sur 15 ans = 20 000 euros/an  
Embauche d'un salarié supplémentaire = 30 000 euros par an.  
Le résultat **déficitaire en 2013 de 41 000 euros.**

**Hypothèse n°4 :**  
**engagement actuel +**  
**investissement nouveau à hauteur de 450 000 euros + embauche**  
**d'un salarié supplémentaire / hausse de fiscalité de 5% par an**  
**pendant 4 ans**  
Emprunt de 225 000 euros sur 15 ans = 20 000 euros/an  
Embauche d'un salarié supplémentaire = 30 000 euros par an.  
Excédent prévisionnel en 2013 = 11 550 euros.

**Hypothèse n°5 :**  
**engagement actuel +**  
**investissement nouveau à hauteur de 900 000 euros**  
**hausse de fiscalité de 5% par an pendant 4 ans**  
Emprunt de 450 000 euros sur 15 ans = 40 000 euros/an  
Excédent prévisionnel en 2013 = 73 100 euros.

Les hypothèses 4 et 5 sont faites avec une augmentation des taxes de 5%. Il précise qu'en moyenne, cette augmentation correspond à 1,70 € par foyer.

Daniel BONTEMS souligne que les communes redoutent d'augmenter leur propre taxe et préféreraient augmenter celle de la commune plutôt que celle de la CCM.

Frédéric JACQUOT indique que c'est le cumul de toutes les hausses qui rend les choses difficiles pour les habitants.

Rémi VUILLAUME s'interroge sur l'hypothèse 4 qui fait apparaître un excédent reporté en 2013 de 11 550 €, qui lui paraît difficilement tenable en matière de trésorerie.

François GENAY rappelle la dotation du Conseil Général sur les années 2008-2010, d'un montant d'environ 90 000 euros, nécessitant un investissement minimum de 213 000 euros. Il indique de plus que les financements futurs du Conseil Général sont très aléatoires.

François GENAY propose un tour de table afin que chacun exprime son point de vue sur d'une part la hausse de la fiscalité acceptable pour les habitants et d'autre part sur un projet prioritaire pour le territoire.

*En synthèse du tour de table, une majorité se dégage sur les points suivants :*

*Avis favorable pour une hausse de la fiscalité si elle sert à la réalisation d'un projet utile au plus grand nombre.*

*Priorité : investissement dans un lieu à usage culturel et pouvant servir également aux besoins du plus grand nombre. Réfléchir à y intégrer la création d'un siège pour la CCM.*

#### **4) ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

---

François GENAY présente les orientations budgétaires pour l'année 2010. Un tableau correctif est distribué aux délégués.

Il propose pour la mise en œuvre de ces orientations budgétaires les augmentations (appliquées aux taux) de :

- 4 % des taux pour les TH (passant de 1,16 à 1,2 %) et TFB (passant de 1,52 à 1,58),
- 2 % pour la FNB (passant de 3,42 à 3,49),
- du maximum autorisé pour la TP (passant de 1,40 à 1,46).

Il indique que le montant de la fiscalité perçue sera d'environ 100 000 euros. Les actions proposées pour 2010 correspondent à une dépense de 111 980 €.

Les membres du conseil communautaire approuvent les orientations budgétaires proposées.

#### **5) ANIMATIONS AUTOUR DE L'EAU**

---

Pascal BURGAIN présente les animations autour de l'eau se déroulant au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

##### **FEVRIER-MARS**

<b>ANIMATIONS</b>	<b>DATE</b>
Concours photo	à partir de février
Découverte Espaces Naturels Sensibles / mammifères	06/03/2010
Plantation osier à Lamath	13/03/2010
Découverte des métiers par les 3 <sup>ème</sup> DP3	mars
Soirée Reportage diaporama	19-mars
Visite et fonctionnement des stations d'assainissement collectif du territoire	27/03/2010

##### **AVRIL**

<b>ANIMATIONS</b>	<b>DATE</b>
Visite usine de recyclage bouteilles d'eau à Colmar	02/04/2010
Comment l'eau arrive dans nos robinets : visite Virecourt-Rozelieures	10/04/2010

Concert orgue et orchestre et chœur	11/04/2010
Vélorail / visite du site de LANA	17/04/2010
Bateau livre (fabrication du radeau et des spectacles)	vacances de Pâques
Festival des talents : préparation du spectacle	vacances de Pâques
Bourse aux plantes aquatiques	24/04/2010

## MAI

ANIMATIONS	DATE
Découverte Espaces Naturels Sensibles / oiseaux	02/05/2010
Balade lecture de paysage autour de la Mortagne	09/05/2010
Randonnée le long de la Mortagne et sur le territoire : les sources de la Mortagne	13/05/2010
Circuit " à la découverte des points d'eau de Moyen" et exposition sur les inondations 2006	15 et 16/05/2010
Vélorail / visite du site de LANA	16/05/2010
Sortie vélorail et kayak pour les jeunes	29/05/2010
<b>Circuit animé autour des fontaines et lavoirs : conte / danse / folk / démonstration de vannerie / AKUTUK</b>	<b>30/05/2010</b>

## JUIN

ANIMATIONS	DATE
Exposition faïencerie et eau à Magnières	du 30 mai au 29 août
Fête de la pêche : Concours de pêche / initiation à la pêche / journée pêche / expo sur matériel de pêche	06/06/2010
Conférence sur les travaux de la Mortagne en accompagnement de l'exposition précédente	??
Conférence sur l'eau d'ailleurs	12 et 13/06/2010
Nymphée : visite commentée : l'eau au château	juin
Art contemporain : œuvre autour de l'eau	du 4 juin au 19 septembre
Expo photo JL VALERIE et amateurs	juin
Exposition médiathèque départementale sur l'eau	du 24 mai au 22 juin
Jeux inter-villages avec jeux sur l'eau (joutes)	juin
Nettoyage des rives des cours d'eau avec les écoles	juin
<b>WEEK END FESTIF ET FAMILIAL</b>	<b>20/06/2010</b>

Il rappelle que ces animations conséquentes, sont portées par les groupes de travail de la CCM et/ou par d'autres acteurs du territoire : associations, privés, collège...  
Le souhait est que chaque commune puisse bénéficier d'un événement.

Le budget globale est de 24 900 euros, intégrant des lignes budgétaires normalement attribuées pour le fonctionnement des groupes de travail (culture, jeunesse, paysage...). Des fonds seront sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général.

**Délibération n°76/2009 : Animations autour de l'eau**

*La Communauté de Communes de la Mortagne met en place un programme d'animations autour de la thématique de l'eau sur l'année 2010.*

*L'ensemble des groupes de travail et des acteurs locaux participent à cette dynamique.*

*Le budget global relatif à ces animations est de 24 900 euros.*

*Il est proposé de solliciter une aide auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la politique territoriale et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.*

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :*

- Approuvent le programme d'animations et le budget correspondant*
- Donnent pouvoir au Président pour solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse*
- Donnent pouvoir au Président pour engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**6) Maison de santé : choix des entreprises**

---

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 1<sup>er</sup> et le 14 décembre 2009.

78 entreprises ont répondu pour les 13 lots.

La procédure permet de négocier avec les entreprises.

La CAO propose d'attribuer 4 lots et de négocier avec les entreprises les mieux disantes pour les 9 autres lots.

Il est rappelé que les demandes de subventions avaient été faites sur une dépense totale de 750 000 euros dont 665 000 euros HT pour les travaux.

Les propositions des entreprises permettent de respecter cette enveloppe.

**Délibération n°77/2009 : Maison de santé / Choix des entreprises pour la réalisation des travaux**

*La Communauté de Communes de la Mortagne a lancé un appel d'offre pour le recrutement des entreprises chargées de la réalisation des travaux pour la construction de la maison de santé, antenne de Magnières.  
La procédure choisie permet la négociation avec les entreprises.*

*La Commission d'appel offre, réunie les 1<sup>er</sup> et 14 décembre 2009 propose :*

*L'attribution des lots suivants :*

LOT	ENTREPRISES	Offre de prix base	Option retenue	TOTAL
3	RENOVETANCHE	19 838,67 €		19 838,67 €
5	METALLERIE MATHIEU	18 942,30		18 942,30
9	FORCLUM	56 976,73		56 976,73
11	RAPPINE	18 046,00		18 046,00

Après délibération, les membres du conseil communautaire :

- Approuvent les propositions de la CAO
- Valident le choix des entreprises pour les lots 3, 5, 9 et 11 selon le tableau ci-dessus et donnent pouvoir au Président pour signer les documents afférents
- Donnent pouvoir au Président pour engager les négociations avec les deux entreprises les mieux notées pour les lots 1, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 12 et 13
- Autorisent le Président à signer les marchés et tout autre document afférent avec les candidats retenus suite aux négociations. Le Président informera les délégués du résultat des négociations lors d'un prochain conseil communautaire

Délibération adoptée à :

- 27 voix Pour
- 4 Abstentions : Daniel BONTEMS, Andrée STOECKLIN, Françoise GUIZOT et Jean-Marie HUEBER (Gerbéville).

## 7) Ordures ménagères

### ❖ Tarifs 2010

Bernard GENAY présente la proposition du groupe « gestion des déchets » pour les tarifs 2010.

Il indique que l'estimation des dépenses pour 2010, compte tenu des formules de révision contractuelles et de la mise aux normes de l'usine d'incinération de Rambervillers est de 406 921 euros, soit une augmentation de 8,5 % par rapport aux dépenses de 2009.

Le groupe de travail a souhaité limiter la hausse de la redevance à 5% et propose de consommer une partie du reliquat actuel.

#### Délibération n°78/2009 : Tarifs Ordures Ménagères 2010

Sur proposition du 3<sup>ème</sup> Vice-Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire fixe les tarifs « ordures ménagères » suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- zone 1 (communes sans service déchets verts) : part fixe : 17.52 € part variable : 68.42 €
- zone 2 (communes avec traitement des déchets verts par les agriculteurs de la Communauté de Communes : tonte, branchages collectés sur deux sites différents) : part fixe : 18.88 € part variable : 6936 €
- zone 3 (communes avec gestion des déchets verts par la société Betaigne Environnement : tonte, branchages, souches collectés dans une même benne) : part fixe : 20.44 € part variable : 74.82 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ **Règlement**

La modification proposée par le groupe de travail « gestion des déchets » porte sur le mode de facturation du camping de Magnières. Il est proposé de facturer un forfait d'une part fixe et de 4 parts variables au tarif de la zone 2.

**Délibération n°79/2009 : approbation règlement ordures ménagères**

**Bernard Genay, 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente le règlement « ordures ménagères » et la proposition de modification de l'article 3. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le règlement « ordures ménagères » joint à la présente délibération.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

❖ **Mise en non valeur**

M. CHOFFEL demande si les communes peuvent être informées des foyers sur lesquels portent ces mises en non valeur.

Les communes concernées seront informées.

**Délibération n°80/2009 : admission en non valeur des factures ordures ménagères**

**Depuis janvier 2009, Monsieur le Trésorier Principal de Lunéville a fait parvenir des états des produits irrécouvrables, malgré les différentes poursuites engagées.**

**Le conseil Communautaire doit se prononcer sur l'admission en non valeur des titres de recettes suivants :**

**Recouvrement ordures ménagères pour 2004 à 2009 : montant total : 4 083.03 €**

**Ce montant concerne six foyers.**

**Le bureau du 2 décembre a émis un avis favorable.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non valeur des titres de recettes ordures ménagères non recouverts.**

**Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

❖ **Indemnisation agriculteurs**

**Délibération n°81/2009 : augmentation des tarifs pour la gestion des déchets verts par les agriculteurs**

**Sur proposition du groupe de travail pour la gestion des déchets, le conseil communautaire décide d'augmenter les tarifs de prestations des agriculteurs pour la gestion des déchets verts suivant le tableau ci-dessous.**

Matériel	Capacité	Prix de revient par heure
Main d'œuvre		21 €
Tracteur 2 RM	100 CV	16 €
Tracteur 4 RM	100 CV	20 €
Télescopique		26 €
Tracteur + chargeur		23 €
Epandeur 10 T		17 €
Benne		9 €

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

❖ *Etude « redevance incitative »*

2 offres ont été reçues :

- ANETAME = 8 800 € HT
- FBK = 15 700,00 € HT

La CAO propose de retenir ANETAME, offre techniquement et financièrement la plus intéressante.

**Délibération n°82/2009 : choix du prestataire pour l'étude sur la mise en place de la redevance incitative**

*Par délibération n°73 du 3 novembre 2009, le conseil communautaire a autorisé le Président à lancer un appel d'offres afin de réaliser l'étude pour la mise en place de la redevance incitative. Suite à cette consultation, deux offres nous ont été proposées.*

*Après analyse des offres et compte-tenu des propositions techniques et financières, la commission d'appel d'offres propose de retenir le bureau d'études Anetame ingénierie aux conditions définies dans la commande à savoir :*

- tranche ferme = 8 132,80 € TTC
- tranche optionnelle en fonction des résultats de l'étude contenus dans la tranche ferme) = 2 392 € TTC.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :*

- valident la proposition de la commission d'appel d'offres
- donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents y afférents.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

❖ *Financement des plateformes de déchets verts*

Les services de la trésorerie nous demandent de prendre une délibération pour autoriser le virement du budget général vers le budget « ordures ménagères » pour la prise en charge de la réalisation des plateformes de déchets verts (montant inscrit dans les budgets correspondants).

**Délibération n°83/2009 : financement des plateformes de déchets verts**

*La Communauté de Communes de la Mortagne a engagé des travaux de création de plateformes pour la gestion des déchets verts.*

*Lors de l'élaboration du budget 2009, il a été décidé de transférer le montant correspondant au reliquat restant à charge de la Communauté de Communes du Budget Général vers le budget annexe « ordures ménagères ».*

*Le montant global des dépenses relatives à cette opération est de 21 000 euros.*

*Une subvention auprès de l'ADEME a été obtenue.*

*Le reste à charge est de 9 700 euros.*

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :*

- Acceptent de virer la somme de 9 700 euros du Budget Général vers le budget annexe « ordures ménagères »
- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette décision.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **8) Accessibilité**

**Laurent GELLENONCOURT** rappelle les éléments réglementaires pour les communes :

- Avant le 23 décembre 2009 : besoin de mettre en place un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)

- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 : mise en accessibilité de tous les ERP (Etablissements Recevant du Public)
- Pour travailler sur ces sujets, les communes ou EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de plus de 5 000 habitants doivent créer une commission d'accessibilité :

*Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.*

*Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.*

*Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.*

Sur le territoire de la CCM, aucune collectivité n'a eu d'obligation de créer une telle commission, mais chaque commune doit prendre une délibération pour s'engager à mettre en œuvre un PAVE (l'association des maires en a envoyé un modèle).

### **Proposition de soutien de la CCM par le groupe de travail :**

- **Mettre en place une Commission Intercommunale d'Accessibilité** (décision à prendre en Conseil Communautaire) dont les objectifs seront :

*Aider les communes (sur sollicitation) à mettre en place un PAVE ou à travailler sur les mises en accessibilité des ERP,*

*Appuyer techniquement et méthodologiquement les communes avec l'accueil d'un stagiaire pour aider les communes à mettre en place leur PAVE,*

*Coordonner une approche financière des travaux (avec le CAUE ou la DDEA-ATESAT)*

*Les membres du conseil valident ces propositions et chargent le groupe de travail de les mettre en œuvre.*

### **9) Avis projet « handi-pêche »**

L'AAPPMA, « la Gaulle Gerbévilloise » et la Fédération de Meurthe et Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique souhaitent aménager 3 sites pour les personnes à mobilité réduite : Magnières, Gerbéviller et Xermaménil.

Elles souhaitent solliciter le conseil général par le biais de la DAPRO ou des fonds classiques à hauteur de 50 %.

Les autres financeurs sont la fédération nationale de pêche à 25 % et la Gaulle Gerbévilloise à 25%.

#### **Délibération n°84/2009 : Projet d'installation de points pêche pour personnes à mobilité réduite**

***L'AAPPMA « la Gaulle Gerbévilloise » et la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) projettent de réaliser le long de la Mortagne trois postes de pêche pour personnes à mobilité réduite sur les communes de Xermaménil, Gerbéviller et Magnières.***

***Afin de mener à bien ce projet, elles sollicitent une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation « part territoriale » et/ou au titre des fonds classiques***

***Ce projet est en parfait accord avec l'aménagement des cours d'eau réalisé actuellement par la communauté de communes et répond à l'objectif « faciliter la vie quotidienne » du projet de territoire. De plus, la Mortagne étant classée Espace Naturel Sensible, ces nouveaux accès publics sont compatibles avec les problématiques d'ouverture au public du Conseil Général.***

***Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire émet un avis favorable et soutient la demande de subvention effectuée par l'AAPPMA « la Gaulle Gerbévilloise » et la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.***

**Délibération adoptée à :**

- 30 voix Pour

- 1 voix contre : *Dominique GALMICHE (Franconville).* .

## **10) Demande de subvention du club kayak**

Marie-France LOPPION présente la demande du club de kayak portant sur l'attribution d'une demande de subvention pour les entraînements d'esquimautage qui se déroulent à la piscine de Rambervillers. Le coût estimatif est de 640 euros.

Dominique GALMICHE précise que le club de kayak prend en charge 350 enfants dans le cadre de la découverte des espaces Naturels Sensibles et qu'il est nécessaire de les former à l'esquimautage.

Avant de procéder au vote, François GENAY demande à Dominique GALMICHE de se retirer, celui-ci étant président du club de Kayak

**Délibération n°85/2009 : demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge des entraînements à l'esquimautage**

*Le club de canoë-kayak sollicite une subvention exceptionnelle pour la prise en charge des entraînements à l'esquimautage se déroulant à la piscine de Rambervillers.*

*Le groupe « jeunesse » a émis un avis défavorable considérant que cette demande était de l'ordre du fonctionnement. Les membres du Bureau confirment cet avis.*

*Dominique GALMICHE, délégué de Franconville, est président du club kayak sollicitant l'aide. De ce fait, il lui est demandé de ne pas prendre part au vote. Il se retire durant le vote du conseil.*

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :*

*- décident, à 28 voix, de refuser l'attribution de la subvention sollicitée pour ce projet*

*- 2 voix sont favorables à l'attribution de l'aide demandée*

*- donnent pouvoir au Président pour informer le club de canoë-kayak de cette décision.*

## **11) Indemnité trésorier**

**Délibération n°86/2009 : indemnité de conseil 2009**

*Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :*

*de demander le concours du Receveur Municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,*

*prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal*

*accepte d'accorder une indemnité de conseil de 20 % à M. Alain SCHMITT,*

*que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité pour la période du 7 août 2009 au 31 décembre 2009.*

**Délibération adoptée à :**

- 23 voix Pour

- 8 voix contre

## 12) Amortissement des biens

### Délibération n°87/2009 : indemnité de conseil 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'amortir les biens de la Communauté de Communes de la Mortagne et les subventions correspondantes de la manière suivante :

Matériel de bureau et matériel informatique :	5 ans
Mobilier :	7 ans
Plateforme déchets vert :	20 ans
Borne de tri sélectif :	10 ans

Les biens dont le montant TTC est inférieur à 1 000 € ne seront pas amortis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 13) Questions diverses

### • Travaux cours d'eau

François GENAY informe que les travaux sur les cours (1<sup>ère</sup> tranche) se termineront en janvier. Compte-tenu du travail réalisé, la tranche conditionnelle peut être notifiée.

Daniel BONTEMS demande si les travaux de protection de berges de Fraimbois étaient inclus dans le programme de travaux.

François GENAY précise que les travaux réalisés à l'intérieur du village de Fraimbois sont entièrement à la charge de la commune.

Les travaux pris en charge par la CCM correspondent à de l'aménagement de berges à l'extérieur de la commune.

### Prochain Bureau :

**Le 15 février 2010 à la Maison des Associations à Gerbéviller**

### Prochain Conseil Communautaire :

**le 1<sup>er</sup> mars 2010 à 20h30 à Moyen**

A Gerbéviller le 17 décembre 2009,

Le Président,



François GENAY



### Destinataires du compte-rendu :

- membres du Conseil Communautaire
- Yves WILDER, conseiller général